
**Granulés de liège, liège concassé et
liège trituré — Échantillonnage pour
la détermination de la teneur en
humidité**

*Granulated cork, broken cork and crushed cork — Sampling for the
determination of moisture content*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2067:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9583c8d-9dcb-4c6a-bb14-920cc2a9ec35/iso-2067-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9583c8d-9dcb-4c6a-bb14-920cc2a9ec35/iso-2067-2019>



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 2067:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9583c8d-9dcb-4c6a-bb14-920cc2a9ec35/iso-2067-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Généralités	1
5 Méthode d'échantillonnage	1
5.1 Produits en vrac.....	1
5.2 Produits emballés.....	2
6 Rapport d'échantillonnage	2

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 2067:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9583c8d-9dcb-4c6a-bb14-920cc2a9ec35/iso-2067-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9583c8d-9dcb-4c6a-bb14-920cc2a9ec35/iso-2067-2019>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 87, Liège.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 2067:1998), qui a fait l'objet d'une révision technique.

La principale modification par rapport à l'édition précédente est une modification du titre et du domaine d'application.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Granulés de liège, liège concassé et liège trituré — Échantillonnage pour la détermination de la teneur en humidité

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie une méthode d'échantillonnage visant à déterminer la teneur en humidité des granulés de liège, du liège concassé et du liège trituré.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 633, *Liège — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 633 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

4 Généralités

L'ensemble de l'emballage doit être manipulé par lots et, dans le cas de produits emballés, tous les emballages d'un même lot doivent être identiques et comprendre, dans une proportion similaire, un seul type de liège (liège granulé, liège concassé ou liège trituré) parmi ceux mentionnés dans le titre du présent document.

Il ne doit pas s'écouler plus de 24 h entre le moment de la détermination de la masse totale initiale du lot et le moment où les échantillons pour laboratoire sont constitués.

5 Méthode d'échantillonnage

5.1 Produits en vrac

Déterminer la masse initiale totale du lot par pesée directe.

Dans l'ensemble du lot, prélever de manière aléatoire au moins 25 l de liège granulé, de liège concassé ou de liège trituré, en des points distants les uns des autres et bien répartis dans le lot.

Diviser environ 25 l de liège granulé, de liège concassé ou de liège trituré en deux échantillons pour laboratoire similaires et placer ces deux échantillons dans des récipients fermés hermétiquement et correctement identifiés. Un échantillon pour laboratoire doit être directement utilisé pour l'essai

d'humidité et l'autre doit être remis à l'entité responsable de l'échantillonnage pour une éventuelle vérification.

5.2 Produits emballés

Compter le nombre total d'emballages dans le lot.

Déterminer la masse initiale totale du lot (masse des emballages incluse) par pesée directe.

Dans l'ensemble du lot, prélever de manière aléatoire des emballages contenant du liège granulé, du liège concassé ou du liège trituré: au minimum 5 emballages, correspondant à au moins 50 l.

Ouvrir chaque emballage et déterminer la masse correspondante de chacun. Extrapoler la valeur obtenue pour le nombre total d'emballages, ce qui permet de donner la masse totale des emballages.

Dans les différents emballages ouverts, prélever de façon aléatoire un volume égal de liège granulé, de liège concassé ou de liège trituré, afin d'obtenir une masse totale d'environ 25 l.

Diviser environ 25 l de liège granulé, de liège concassé ou liège trituré en deux échantillons pour laboratoire similaires et placer ces deux échantillons dans des récipients fermés hermétiquement et correctement identifiés. Un échantillon pour laboratoire doit être directement utilisé pour l'essai d'humidité et l'autre doit être remis à l'entité responsable de l'échantillonnage pour une éventuelle vérification.

6 Rapport d'échantillonnage

Le rapport d'échantillonnage doit inclure les informations suivantes:

- a) la désignation du produit;
- b) la marque d'identification du produit ou le numéro de lot;
- c) une référence au présent document, c'est-à-dire ISO 2067:2019;
- d) le nom du fournisseur et le nom du client;
- e) le nombre total des emballages qui constituent le lot, le cas échéant;
- f) le nombre d'emballages contenant des granules de liège, du liège concassé ou du liège trituré qui ont été prélevés du lot et leur masse totale, le cas échéant;
- g) la date de détermination de la masse initiale totale du lot;
- h) la date de la fin de l'échantillonnage;
- i) l'emplacement du lot à échantillonner;
- j) le nom de l'entité responsable de l'échantillonnage;
- k) la masse totale initiale du lot (y compris les emballages, le cas échéant);
- l) la masse initiale totale du lot (sans les emballages, le cas échéant);
- m) les détails de tout incident susceptible d'avoir influé sur les résultats de l'échantillonnage.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2067:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9583c8d-9dcb-4c6a-bb14-920cc2a9ec35/iso-2067-2019>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2067:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f9583c8d-9dcb-4c6a-bb14-920cc2a9ec35/iso-2067-2019>